

COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE
LISTE DE VÉRIFICATION – MISE EN ÉTAT DU DOSSIER CONJOINT OU PAR DÉFAUT

		Procédure	Demande conjointe	Demande procédant par défaut
1.		DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE <ul style="list-style-type: none"> • Résidence habituelle au Québec depuis un an • Enfant(s) issu(s) d'un mariage ou non 	<input type="checkbox"/> Timbre	<input type="checkbox"/> Timbre <input type="checkbox"/> Signifiée le _____ ¹ (preuve de notification déposée au dossier) <input type="checkbox"/> Avis d'assignation ² <input type="checkbox"/> Mandat d'aide juridique
2.		PIÈCES À PRODUIRE :		
2.a		<u>Documents canadiens :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat de naissance ou de la copie d'acte de naissance des parties; <input type="checkbox"/> Original du certificat de mariage; <input type="checkbox"/> Copie certifiée conforme originale du contrat notarié de mariage; <input type="checkbox"/> Copie certifiée conforme du jugement antérieur de séparation de corps des parties, s'il y a lieu; <u>ET</u> <input type="checkbox"/> Original du certificat de naissance ou de la copie d'acte de naissance des enfants (requis si la filiation est en cause¹); <u>OU</u> <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat de naissance ou de la copie d'acte de naissance des enfants (si la filiation n'est pas en cause²) 		
2.b	<input type="checkbox"/>	<u>Documents provenant de l'extérieur du Canada :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Copie du certificat de naissance des parties; <u>OU</u> si non disponible en français ou en anglais : • Copie du certificat de naissance des parties avec original de la traduction vidimée au Québec³; <u>OU</u> si non disponible : • Déclaration sous serment attestant des démarches faites pour obtenir une copie du certificat de naissance⁴ 		
2.c	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Original du certificat de mariage des parties; <u>OU</u> si non disponible en français ou en anglais : • Originaux du certificat de mariage des parties et de la traduction vidimée au Québec⁵; <u>OU</u> si non disponible : • Déclaration sous serment attestant des démarches faites pour obtenir le certificat de mariage⁶ 		

¹ Art. 17 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale*, c. C-25.01, r. 0.2.4.

² Art. 17 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale*, tel que remplacé par l'art. 3 du *Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale* : « 17. **Documents attestant de la naissance** : Dans toute affaire, une photocopie du certificat de naissance, de la copie d'acte de naissance ou de tout autre document délivré par une autorité étrangère compétence attestant de la naissance des parties et des enfants concernés par la demande doit être produite en preuve. [...] »

³ Art. 140 C.c.Q.

⁴ Art. 2860 C.c.Q.; voir, à titre d'exemple : [Droit de la famille — 14956, 2014 QCCS 1815](#)

⁵ Supra, note 5

⁶ Supra, note 6

		Procédure	Demande conjointe	Demande procédant par défaut
2.d	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Copie certifiée conforme originale du contrat notarié de mariage; <u>OU</u> si non disponible en français ou en anglais : • Originaux de la copie certifiée conforme du contrat notarié de mariage et de la traduction vidimée au Québec⁷; <u>OU</u> si non disponible : • Déclaration sous serment attestant des démarches faites pour obtenir une copie du contrat notarié de mariage⁸ 		
2.e		<p><u>S'il y a eu une renonciation au Patrimoine familial:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Copie certifiée conforme originale du contrat notarié attestant de la renonciation au patrimoine familial <p><u>S'il y a eu un changement de régime matrimonial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Copie certifiée conforme originale du contrat notarié modifiant le régime matrimonial 		
2.f		<p><u>S'il y a une déclaration d'assujettissement à des conditions en vertu du <i>Code crimine</i>⁹ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Avis relatif à l'existence de conditions visant une autre partie ou leur enfant; <u>ET</u> • <input type="checkbox"/> Copie de l'ordonnance, OU de la promesse OU de l'engagement¹⁰ 		
2.g	<input type="checkbox"/>	<p><u>Si un enfant dont la garde est accordée à une partie fait l'objet d'une décision d'un tribunal, d'une instance en cours devant un tribunal ou d'une entente avec la Direction de la protection de la jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie de la décision; OU • Copie du plumeau de l'instance en cours; OU • Copie de l'entente avec la Direction de la protection de la jeunesse 		
3.	<input type="checkbox"/>	CALCUL DE L'ÉTAT DU PATRIMOINE FAMILIAL ¹¹		
4.	<input type="checkbox"/>	CALCUL DE L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ D'ACQUÊTS ¹²		
5.		DÉCLARATIONS ASSERMENTÉES SELON L'ART. 444 C.P.C. (si demande de pension alimentaire)	<input type="checkbox"/> De la partie demanderesse <input type="checkbox"/> De la partie défenderesse	<input type="checkbox"/> De la partie demanderesse ¹³

⁷ Supra, note 5

⁸ Supra, note 6

⁹ Art. 16 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale*, tel que remplacé par l'art. 2 du *Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale* : « 16. **Renseignements obligatoires** : Dans toute instance, les parties doivent alléguer qu'elles sont ou qu'elles ne sont pas assujetties à des conditions visant une autre partie ou leur enfant en vertu d'une ordonnance, d'une promesse ou d'un engagement prévu au Code criminel. [...] Toute partie assujettie à de telles conditions doit en fournir les détails dans un avis déposé au greffe et fournir la preuve de ces conditions; il en va de même si ces conditions sont remplacées, modifiées ou levées en cours d'instance. »

¹⁰ Art. 2860 C.c.Q.

¹¹ Le formulaire d'application obligatoire dans le District de Montréal est disponible sur le lien suivant : <http://www.tribunaux.qc.ca/c-superieure-m/avis/Formulaires/cs-patrimoine-familial.xls>

¹² Le formulaire d'application obligatoire dans le District de Montréal est disponible sur le lien suivant : <http://www.tribunaux.qc.ca/c-superieure-m/avis/Formulaires/cs-etat-societe-acquets.xls>

¹³ La déclaration assermentée selon l'art. 444 C.p.c. ne sera pas exigée si les droits alimentaires ne sont que réservés.

		Procédure	Demande conjointe	Demande procédant par défaut
6.		PENSION ALIMENTAIRE :		
6.a		<u>TABLES PROVINCIALES :</u> <input type="checkbox"/> Annexe I ¹⁴ : indiquant clairement les revenus des parties, la section actif/passif dûment remplie, et incluant également : <input type="checkbox"/> Déclaration fiscale provinciale de la dernière année <input type="checkbox"/> Avis de cotisation fiscale provinciale de la dernière année <input type="checkbox"/> Trois derniers relevés de paye <input type="checkbox"/> États financiers des revenus d'entreprise et de travail autonome <input type="checkbox"/> Liste des revenus et dépenses à jour (pour les travailleurs autonomes)		
6.b		<u>TABLES FÉDÉRALES :</u> <input type="checkbox"/> Calcul rapide ¹⁵ (indiquant clairement les revenus des parties) <input type="checkbox"/> Déclarations de revenus personnelles (trois dernières années d'imposition) <input type="checkbox"/> Avis de cotisation (trois dernières années d'imposition) <input type="checkbox"/> Relevé de paye le plus récent (incluant le cumulatif) <input type="checkbox"/> Travailleurs autonomes ¹⁶		
7.	<input type="checkbox"/>	INSCRIPTION POUR JUGEMENT PAR DÉFAUT (175 C.P.C.) ¹⁷		
8.	<input type="checkbox"/>	DEMANDE CONJOINTE D'INSCRIPTION SUR CONSENTEMENT SUITE À UN RÈGLEMENT (pour les dossiers dans lesquels une réponse a été transmise ou les moyens de défense ont été dénoncés) ¹⁸	Les documents requis sont les mêmes que pour une demande conjointe.	

¹⁴ L'Annexe I doit être complétée à l'aide des logiciels AliForm ou Jurifamille et assermentée. Dans le cas d'une demande conjointe, il est suggéré d'inclure l'Annexe I complété conjointement par les parties.

¹⁵ Le formulaire de calcul rapide est disponible sur le lien suivant : <http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/enfant-child/rech-look.asp>

¹⁶ Voir l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-97-175.pdf>

¹⁷ Un modèle d'inscription pour jugement par défaut a été préparé par le Barreau de Montréal et est disponible sur le lien suivant : http://www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/modele-demandeinscriptionjugementdefaut_2017.doc

¹⁸ Un modèle d'inscription sur consentement suite à un règlement été préparé par le Barreau de Montréal et est disponible sur le lien suivant : http://www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/frm-cs_inscriptionconsentement_201903.pdf

		Procédure	Demande conjointe	Demande procédant par défaut
9.		DÉCLARATIONS SOUS SERMENT DÉTAILLÉES (originaux dûment datés et signés devant une personne autorisée à recevoir le serment)	<p><i>De chacune des parties (demanderesse et défenderesse) :</i></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Preuve du motif de divorce ou de séparation de corps¹⁹</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Situation financière, lorsqu'aucun Formulaire III ou Annexe I n'a été rempli²⁰</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> En cas de renonciation au partage des gains accumulés à un régime de retraite ou à la RRQ, déclaration de connaissance de la valeur partageable²¹</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Demande au tribunal d'entériner le projet d'accord soumis</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Absence de collusion et de possibilité de réconciliation entre les parties en cas de divorce</p>	<p><i>De la partie demanderesse :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Preuve du motif de divorce ou de séparation de corps¹⁹</p> <p><input type="checkbox"/> Situation financière, lorsqu'aucun Formulaire III ou Annexe I n'a été rempli²⁰ (lorsque le dossier procède selon un consentement)</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de renonciation au partage des gains accumulés à un régime de retraite ou à la RRQ, déclaration de connaissance de la valeur partageable²¹</p> <p><input type="checkbox"/> Conclusions recherchées</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de collusion et de possibilité de réconciliation entre les parties en cas de divorce</p>
10.		PROJET D'ACCORD ²²	<p><input type="checkbox"/> Règlement complet de la demande (RRQ, pension alimentaire et garde d'enfant)</p> <p><input type="checkbox"/> Signature des deux parties et date</p>	
11.	<input type="checkbox"/>	PROJET DE JUGEMENT (fortement suggéré) ²³		

¹⁹ Si l'adultère est invoqué comme motif, la déclaration assermentée des deux conjoints doit y référer : Une déclaration doit admettre l'adultère et l'autre déclaration doit confirmer la connaissance de l'adultère.

Dans le cas d'une demande procédant par défaut, elle ne devrait toutefois pas être admise sous le motif d'adultère. Il est alors préférable de procéder sur la base d'une séparation d'une année, puisque la corroboration d'adultère est difficile et il n'est pas souhaitable d'avoir une déclaration d'un tiers à cet effet. De plus, un conjoint ne peut invoquer seul son propre adultère.

²⁰ Art. 25 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale*, c. C-25.01, r. 0.2.4.

²¹ Art. 28 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale*, c. C-25.01, r. 0.2.4.

²² Art. 415 et 430 C.p.c.

²³ Le projet de jugement doit être déposé en format « papier » et doit également être envoyé à l'adresse courriel dédiée (projet.jugement-montreal@justice.gouv.qc.ca) en suivant les règles suivantes : 1) l'objet du courriel ne doit inclure que le numéro du dossier (500-...); 2) le corps du courriel ne doit inclure aucun texte; et 3) le projet de jugement doit être envoyé en format Word.